



## CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif - Séance du 2 Décembre 2019

Le 2 décembre 2019 à 20h18, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 26 novembre, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

### COMPTE-RENDU

Mme Béatrice GAILLIOUT invite les conseillers à s'installer, M. Yann CUCHERAT procède à l'appel.

#### **Présents :**

B. GAILLIOUT, B. JABOULEY, M. SAUZAY, C. DE SALINS, M. BENCHARAA, F. PETIT, M. BASSI, L. BUFFLIER, G. HOBERT, JD. DURAND, C. FAURIE - GAUTHIER, T. RUDIGOZ, Y. CUCHERAT, J. SANGOUARD, B. ARTIGNY, JP. DUFOUR, B. LOUIS, O.PIRRA

#### **Absents excuses et dépôts de pouvoirs :**

S. INTIDAM (pouvoir à B. JABOULEY)  
M. ESPINOSA BARRY (pouvoir à M. BENCHARAA)  
B. TARLIER (pouvoir à JP. DUFOUR)  
H. PAGE (pouvoir à B. GAILLIOUT)

#### **Absent :**

H.MANOUKIAN  
M. HAVARD

**Le quorum étant atteint, Mme GAILLIOUT déclare la séance ouverte.**

#### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 7 novembre 2019**

Mme le Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote. Il est adopté à l'unanimité.

#### **Rapport - 31233 - Dénomination d'un espace public : esplanade François Renaud à Lyon 5ème - Rapporteur : Béatrice GAILLIOUT**

Dans le cadre du projet Rives de Saône, initié en 2009, une esplanade a été aménagée au droit du palais de justice, quai Romain Rolland, au débouché de la passerelle du palais de justice. Cette esplanade n'est pas dénommée.

Il est suggéré la dénomination suivante : esplanade François Renaud.

M. RENAUD est né le 5 mars 1923 au Tonkin. Durant la Seconde guerre mondiale, il rejoint la Résistance et s'engage dans l'armée d'Alsace. Dans les années 50, il est nommé juge de paix dans les colonies, avant de revenir à Lyon en 1966, où la situation est telle, qu'elle porte le surnom de « Chicago sur Rhône ». En 1968, il est l'un des fondateurs du syndicat de la magistrature. Ses méthodes et son allure lui valent le surnom de « shérif » et il gravit rapidement les échelons. En

1972, il devient le premier juge d'instruction du palais de justice de Lyon. Sa propension à utiliser la détention préventive et à mener des interrogatoires dans tout l'entourage de suspects, le font craindre des avocats.

A cette époque, la frontière entre politique et criminalité est ténue, et les dossiers qu'il instruits lui valent de recevoir de nombreuses menaces de mort. Dans les années 70, sa dernière affaire sera celle du Gang des Lyonnais, qu'il n'arrivera pas à résoudre faute de preuves.

Il est assassiné le 3 juillet 1975, en rentrant à son domicile montée de l'Observance, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement. Malgré plusieurs suspects, personne ne sera jamais condamné. Une ordonnance de non-lieu a été rendue en 1992 et la prescription du crime a été prononcée en 2004.

🗨️ Prise de parole :

Mme GAILLOUT regrette que le Cabinet de M. Jean Yves SECHERESSE n'ait pas répondu à son interpellation pour connaître notamment de quelle esplanade il s'agissait. Ensuite, elle aurait souhaité que les associations du Vieux-Lyon, le Conseil de quartier et les habitants soient sollicités. Les élus d'arrondissement du 5<sup>ème</sup> auraient dû également être consultés sur le choix de l'espace pour rendre hommage à un juge aussi emblématique pour les Lyonnais. L'endroit choisi n'est pas très qualitatif et se détériore vite.

Elle votera cette délibération mais trouve « cavalière » l'attitude de la Mairie Centrale.

Mme SANGOUARD indique qu'en commission de sécurité l'emplacement de la place a été précisé.

Mme GAILLIOUT répond qu'elle a eu l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement, sans les délibérations, bien avant la commission. C'est finalement Robert RECH qui a pu répondre à ses questions.

M. DURAND ajoute qu'il s'agit d'une demande assez ancienne de la part des autorités judiciaires pour honorer le juge RENAUD, qui s'est sacrifié au nom de la Justice. Il y avait eu un accord entre la Ville de Lyon et les autorités judiciaires à ce sujet. Afin de faciliter la communication, M. DURAND a interrogé la chargée de mission de M. SECHERESSE, qui a cherché à joindre Madame la Maire, mais sans y parvenir. Ce manque d'information est avant tout une maladresse, un problème de communication et pas autre chose.

Mme GAILLIOUT rappelle qu'il est important de poser la question aux habitants et d'interroger les élus de l'arrondissement concernant le choix d'un nom. Par ailleurs, elle mentionne que, conjointement avec Thomas RUDIGOZ, ancien Maire du 5<sup>ème</sup>, ils avaient demandé un espace au nom d'André RIBOUTON, ancien résistant. Le dossier est resté sans réponse.

M. RUDIGOZ approuve le fait de célébrer la mémoire de ce juge emblématique de la justice lyonnaise, qui a payé de sa vie sa traque du grand banditisme Lyonnais.

Cependant, même s'il comprend les difficultés, surtout dans le Vieux-Lyon, de baptiser de nouveaux espaces, il partage l'avis de Madame la Maire sur le fait qu'il n'a pas été correct qu'ils n'aient pas été prévenus. Il est évident que ce n'est pas le coup de fil d'une chargée de mission, une fois les choses décidées, qui peut donner satisfaction. Il a trouvé également déplorable le fait que la Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon, Myriam PICOT, ait appris la nouvelle dénomination du parc de Gerland (nommé en mémoire d'Henry CHABERT) au tout dernier moment, une fois les choses décidées, même si sur le fond il n'y a pas de problème. Pour un meilleur fonctionnement entre le conseil Municipal et les élus des conseils d'arrondissement, il faut que les choses se passent autrement.

M. RUDIGOZ indique qu'il est vraiment dommage que l'idée d'un espace au nom d'André RIBOUTON soit enterrée pour le moment. Par ailleurs, un dossier qui lui tient à cœur ainsi qu'aux Lyonnais, serait de baptiser un véritable espace au nom de Régis et Annie NEYRET, tous les deux disparus ces derniers mois, qui ont grandement aidé à sauvegarder le Vieux-Lyon.

M. CUCHERAT trouve important de ne pas faire de faire des généralités sur des cas isolés. Il rappelle la nomination prochaine, le 14 décembre, de l'espace sportif Branly du nom de Pierre-DODILLE, en concertation entre la Mairie d'arrondissement et la Mairie centrale.

Mme GAILLIOUT souligne que là aussi la communication n'a pas bien fonctionné car l'arrondissement n'a pas été consulté sur la date, qui a été décidée entre le cabinet de M. CUCHERAT et celui du Maire de Lyon.

M. DURAND rappelle au sujet de Régis et Annie NEYRET qu'il a déjà été décidé, à son initiative et avant leur décès, de donner leur nom au prix Citoyen du Patrimoine. Par ailleurs, une plaque est en train d'être travaillée par l'association Renaissance du Vieux Lyon (RVL), qui sera apposée place du Change, à l'endroit où ils ont habité assez longtemps. Pour la dénomination d'un espace public, M. DURAND recherche un espace parlant, important, à la hauteur de ce que ces deux personnes admirables ont apporté à la ville de Lyon. Il tiendra bien entendu au courant Mme GAILLIOUT.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **Rapport Direct : État spécial du 5ème arrondissement – Décision Modificative n°3**

**Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

Considérant le niveau d'engagement des crédits inscrits à l'état spécial en 2019, et eu égard aux projets d'investissement dans notre patrimoine transféré, il est proposé d'affecter 50 000 € en crédits d'investissement pour financer des travaux d'amélioration de nos équipements. Par ailleurs, la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement bénéficie pour valoriser son action en matière de développement durable de crédits complémentaires (à hauteur de 1 700 €).

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la Majorité. J-P DUFOUR, B.LOUIS et O.PIRRA s'abstiennent.**

### **Rapport 31398 - Rémunération des agents recenseurs campagne de recensement de la population 2020**

**Rapporteur : Bertrand JABOULEY**

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, réforme les modalités du recensement de la population. Cette loi, qui instaure une collecte annuelle par sondage auprès d'un échantillon d'adresses, confie aux communes la responsabilité de la préparation et de la réalisation des enquêtes. L'Institut national des statistiques et des études économiques verse à la ville chaque année une dotation forfaitaire qui, pour 2019, s'élèvera à 101 000 euros environ. Les opérations de recensement seront effectuées par des agents recenseurs rémunérés par la Ville et recrutés parmi les employés municipaux et ceux du CCAS, en activité ou retraités et, si nécessaire, parmi les étudiants du bassin de la métropole de Lyon.

Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle, il est donc proposé de conserver le taux, soit une rémunération de 5 euros bruts par logement.

🗨️ **Prise de parole :**

Mme LOUIS souhaite savoir s'il y a eu une augmentation pour les agents recenseurs, ce qu'elle aurait approuvé.

M. JABOULEY répond qu'il s'agit plutôt d'un complément de rémunération pour des agents de la ville qui sont volontaire pour accomplir cette mission. Par ailleurs, c'est l'INSEE qui verse la dotation forfaitaire, la Ville procède ensuite à la répartition entre agents recenseurs.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - 31340 - Programmation Projet Educatif Territorial (PEdT) temps scolaire - Attribution des séjours classes transplantées de janvier à juin 2020 et inscriptions budgétaires - Rapporteur : Marion SAUZAY**

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial (PEdT), la Ville de Lyon a mis en place dès 2003 un dispositif de soutien financier aux départs en classes transplantées pour les écoles élémentaires publiques de la Ville de Lyon.

Le projet de classe transplantée s'inscrit dans le projet d'école et s'intègre au projet pédagogique porté par l'enseignant de la classe.

Le dispositif de soutien financier, proposé par la Ville de Lyon, offre trois possibilités de départs en classes transplantées selon des modalités différentes :

- séjour de 2 à 5 jours en séjours « libres » selon les projets élaborés par les enseignants ;
- séjour de 2 ou 3 jours sur la péniche pour un séjour de découverte de l'environnement aquatique et du patrimoine des berges ;
- classes sciences sur 2 jours sans nuitée sur le site d'Ebulliscience dans le 8ème arrondissement.

Ces classes sciences sont organisées par l'association « Ebulliscience » dans le cadre d'un marché public d'un montant de 78 000 € par an.

Elles ont pour objectif de sensibiliser les enfants aux sciences et techniques.

Pour 2019, 6 écoles sont concernées dans le 5ème arrondissement il s'agit de :

- L'école élémentaire Ferdinand Buisson ;
- L'école élémentaire Joliot-Curie
- L'école élémentaire Diderot (Classe Péniche)
- L'école élémentaire les Gémeaux (classe Péniche)
- L'école élémentaire Ferdinand Buisson (classe science)
- L'école élémentaire Jean Gerson (classe science)

 **Prise de parole :**

M. ARTIGNY demande des précisions sur « l'American village ».

Mme SAUZAY répond qu'il s'agit de l'école Joliot Curie, qui développe ce projet depuis au moins 3 ans. Ils ne partent pas très loin de Lyon pour des activités autour de l'anglais mais aussi autour de la nature.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - 31157 - Programmation complémentaire en faveur du logement social des agents de la Ville de Lyon et du CCAS - Autorisation de signature d'une convention avec la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon - Adaptation du montant de l'opération 60059005 - Affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2015-3, programme 00016 -Direction de l'Aménagement Urbain**

## **Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

La Ville de Lyon participe à la production de logements sociaux à travers le financement d'opérations selon les modalités délibérées au Conseil municipal du 20 novembre 2006 et les garanties d'emprunts qu'elle octroie pour les prêts, notamment, de la Caisse des dépôts et consignations. Cet effort, sur le mandat municipal en cours, a mobilisé 19 868 028 euros et a permis le financement de 5 083 logements sociaux.

Afin de faciliter l'accès au logement social des agents de la Ville de Lyon et du CCAS souhaitant résider à Lyon, la Ville souhaite attribuer une subvention d'équipement exceptionnelle pour deux opérations d'acquisition – amélioration de la Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon (SACVL) pour un montant total de 500 000 euros en contrepartie de laquelle celle-ci s'engage à attribuer 100 droits de réservations de logements sociaux supplémentaires à destination des agents de la Ville de Lyon et du CCAS.

Pour ce faire, la Ville de Lyon a décidé de mettre en place deux actions concomitantes :

- la première consiste en l'augmentation des droits de réservation de la Ville de Lyon auprès de la SACVL, permettant la mise à disposition d'un plus grand nombre de logements à l'attention des agents de la Ville de Lyon et du CCAS reconnus prioritaires dans le cadre de la Charte partenariale d'accès au logement pour tous ;
- la seconde consiste en l'affectation d'une ressource supplémentaire au service habitat de la Ville de Lyon depuis avril 2019 afin de créer un accueil spécifique pour les agents de la Ville et du CCAS. La mise en place de cet accueil a déjà permis l'amélioration de l'information des agents et de la constitution de leur dossier de demande. Cet accueil administratif personnalisé va être renforcé sur son volet social par la permanence d'un(e) assistant(e) social(e) dédié(e).

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - 31185 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 273 000 euros relatif à une opération de réhabilitation de 21 logements PAM située 13 et 15, rue Barthélémy Buyer à Lyon 5e -**

**Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, sise 9, rue Anna Marly à Lyon (69007), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 273 000,00 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cet emprunt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 21 logements PAM située 13 et 15, rue Barthélémy Buyer à Lyon 5<sup>e</sup>.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 15 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 1 072 m<sup>2</sup>.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 961 169 euros relatifs à une**

**opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 46, rue Georges Martin Witkowski à Lyon 5e -  
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

La SAHLM Immobilière Rhône-Alpes, sise 9, rue Anna Marly à Lyon (69007), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 961 169,00 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 46, rue Georges Martin Witkowski à Lyon 5<sup>e</sup>.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 60 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 452,57 m<sup>2</sup>.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - -Programmation au titre de l'exercice 2019 dans le cadre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise -  
Cofinancement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon -Annulation de deux subventions de fonctionnement pour l'association "Etincelle Culturelle" et l'association des Jeunes de Gerland -  
Rapporteur : Myriam BENCHARAA**

Le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Ces équipes sont constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon. Elles ont pour mission de mettre en œuvre les projets de territoire des quartiers inscrits dans la géographie prioritaire du contrat de ville 2015/2020 de Lyon.

Il s'agit désormais de compléter le montage financier pour l'année 2019 avec les participations financières de l'ANRU et de la Métropole de Lyon qui font parallèlement l'objet d'une délibération du Conseil de Métropole.

S'agissant du 5<sup>ème</sup> arrondissement, il s'agit des postes suivants :

POSTES				Etat	ANRU	Métropole	VDL
Territoire	Fonction	N° de poste	Coût prévisionnel	Montant	Montant	Montant	Montant
5 /9	Chargé de mission DSL	10905V00	<b>42 800 €</b>	0 €	0 €	14 266 €	28 534 €
5/9	Chef de projet Territorial	7374V01	<b>63 000 €</b>	7 000 €	0 €	25 200 €	30 800 €
<b>TOTAL 5 /9</b>			<b>105 800 €</b>	<b>7 000 €</b>		<b>39 466 €</b>	<b>59 334€</b>

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport – 31489 - Approbation d'un groupement entre la Ville de Lyon Service archéologique et l'Institut National de recherches en archéologie préventive (INRAP) pour la réalisation du chantier de fouilles archéologiques à LYON 69005, sis 73-75-77 Avenue du Point du Jour - Direction des Affaires Culturelles**  
**Rapporteur : Françoise PETIT**

Pour la fouille à réaliser sur le terrain du 73-75-77 avenue du Point du jour à Lyon 5<sup>ème</sup>, l'INRAP a été désigné mandataire pour répondre à la prescription émise par l'Etat et résultant du projet de l'opérateur OGIC SA, qui vise à la création d'un immeuble d'habitations avec deux niveaux de sous-sol.

Il convient au titre de cette opération conjointe avec l'INRAP de formaliser une convention de groupement.

La recette découlant de l'intervention du service archéologique doit générer 33 389,00 € au titre de la tranche ferme pour un montant total de recette de 79 588.30 € HT, 10 663,50 € HT au titre de la tranche conditionnelle n°1 pour un montant total de recette de 21 250.86 € HT, et 10 663,50 € HT au titre de la tranche conditionnelle n°2 pour un montant total de recette de 21 250.86 € HT.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - 31276 - Fête des Lumières 2019 : financement et partenariat privé - Conventions de mécénat et de partenariat. -**  
**Rapporteur : Gilda HOBERT**

En préambule, Mme HOBERT revient sur l'événement qui s'est déroulé le week-end dernier intitulé « libre de corps et d'esprit » en partenariat avec la mairie du 5<sup>ème</sup>, Mme la Maire Béatrice GALLIOUT et l'association Femmes Contre les Intégrismes. Ce furent des échanges extrêmement intéressants où a été évoquée l'importance de défendre le droit des femmes et tout ce qu'il reste à faire sur ce sujet.

Mme HOBERT revient sur le projet autour de Georges SAND, écrivaine femme et militante. De nombreux événements autour de cette femme multiple ont créé une émulation et suscitent des débats. Georges SAND a ouvert des portes. Il s'agit tous ensemble de continuer sur cette voie, chacun abordant le sujet à sa manière.

Concernant la délibération, de nouvelles entreprises ont émis le souhait de s'associer à la Ville de Lyon pour l'édition 2019 de la Fête des Lumières.

Nous rejoignent au niveau « Partenaire » les entreprises suivantes :

- La société SIGNIFY FRANCE pour un montant de 5 000 euros en nature ;
- La société SCI LYON 1 représentée par FIRCE CAPITAL pour un montant de 20 000 euros en nature ;
- La société MAP BOX pour un montant de 15 200 euros en nature ;
- La SCI CLAUDE BERNARD, la SCI FREUD, la SCI GRAMMONT toutes 3 représentées par la société 6<sup>ème</sup> SENS IMMOBILIER pour un montant de 12 700 euros en numéraire ;
- La société LENOIR SERVICE pour un montant de 9 293 euros en nature ;

Nous rejoignent au niveau « Partenaire Officiel » les entreprises suivantes :

- La société AEROPORTS DE LYON pour un montant de 33 000 euros en nature.
- La société HEXAGONE ILLUMINATION pour un montant de 32 000 euros en nature ;
- La société OIPC - INTERPOL pour un montant de 36 160 euros en nature ;

- La société LENOIR METALLERIE pour un montant de 32 000 euros en nature ;
- LA SOCIETE D'AMENAGEMENT DU DOMAINE DE LA MOUCHE pour un montant de 32 000 euros en numéraire ;
- La société SIER pour un montant de 33 000 euros en nature.

Nous rejoignent au niveau « Partenaire Lumière » les entreprises suivantes :

- La société CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES pour un montant de 56 000 euros en nature ;
- La société IQC ASSET MANAGEMENT pour un montant de 68 280 euros en nature ;

D'autre part, des « Partenaire Média » s'associent également à la Ville de Lyon :

- La société 20 MINUTES FRANCE pour un montant de 100 020 € euros en nature ;
- La société LE POINT pour un montant de 49 400 euros en nature ;
- La société CLEAR CHANNEL FRANCE pour un montant de 35 200 euros en nature.

Pour ce présent rapport, le mécénat en numéraire s'élève à 44 700 € et le mécénat en nature représente 524 553 €.

Les contreparties offertes par la Ville de Lyon sont limitées à 25 % du montant du don versé par le partenaire et excluent toute contrepartie en matière de retombées publicitaires.

La Ville de Lyon autorisera notamment les partenaires à utiliser le logo et le label « FETE DES LUMIERES LYON » et associera leur nom à la manifestation.

Par ailleurs, AIR France s'associe à la Fête des Lumières avec une participation en nature à hauteur de 12 500 €.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Rapport - 31375 - Lyon 5e- Adaptation des crédits et affectation complémentaire d'une partie de l'AP n°2015-1 "Aménagement des espaces publics et verts 2015-2020" - programme 00012 pour l'opération n° 65008001 "Restauration du jardin du Rosaire et création d'un chemin piéton entre Rosaire et Saint Jean" - Rapporteur : Céline FAURIE-GAUTHIER**

Le jardin du Rosaire est un site historique et emblématique remarquable au cœur du périmètre le plus visité de Lyon. D'une superficie de 2,5 hectares, il constitue un espace public boisé situé sur le versant est de la colline de Fourvière et s'inscrit dans les balmes qui marquent profondément l'identité du grand paysage lyonnais. Sa position en contrebas de la basilique de Fourvière, les points de vue exceptionnels qu'il offre, l'histoire remarquable du lieu, en font un lieu de promenade ombragée et de passage des touristes et amateurs du patrimoine de Fourvière et du Vieux Lyon, très important. Le jardin a été constitué par la fusion de deux chemins de croix et leur extension, dans une pente très marquée. Il s'inscrit dans un périmètre de zone à risque géotechnique, en amont de la zone de glissement de terrain de 1930. Il est en partie classé au titre des Monuments Historiques (MH) depuis 2014.

Des études préalables, dont des sondages et des diagnostics géotechniques, ont été menées depuis 2016, afin d'engager la restauration du jardin. Les résultats de ces études ont confirmé la situation très dégradée du jardin du Rosaire et ont permis de mettre en évidence la nécessité de procéder à des travaux de confortement d'urgence sur son emprise, conduits par la Direction gestion technique des bâtiments de la Ville de Lyon, pour un montant estimé à 400 000 € TTC.

Les études préalables ont permis d'identifier les objectifs prioritaires suivants :



- préservation et valorisation du patrimoine prioritairement sur l'emprise classée MH ;
- préservation et valorisation du paysage à l'échelle du site et plus largement du grand paysage de Fourvière ;
- confortement et amélioration du parcours piétons et touristique patrimonial entre Fourvière et St Jean, dans l'emprise du jardin.

Sur la base de ces études, il est nécessaire de finaliser le programme de l'opération et de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour conduire les études et les travaux relatifs à cette restauration.

La Direction des espaces verts - Pôle aménagement des paysages urbains - assure la conduite de l'opération de restauration du jardin et la Direction gestion technique des bâtiments assure la conduite de l'opération de confortement d'urgence sur les ouvrages et talus.

Le montant estimatif total des études de restauration du jardin s'élève à 543 000 € TTC et celui des travaux de confortement à 400 000 € TTC, ce qui porte le montant total de l'opération à 943 000 € TTC. Le montant restant à financer s'élève à 723 000 € TTC.

🗨️ **Prise de parole :**

M. DURAND est heureux de voir arriver rapidement l'inscription du jardin du rosaire, comme il l'a souhaité, dans la convention entre l'État et la Ville sur le patrimoine. Certains jardins, comme celui-ci ou le Parc de la Cerisaie, appartiennent au patrimoine, qui n'est pas constitué que de vieilles pierres, mais aussi d'espaces naturels.

Mme FAURIE-GAUTHIER considère au contraire que le temps est long sur ce projet car si la réhabilitation du jardin du Rosaire est certes nécessaire, ce qui est attendu depuis la mise en place des premiers Conseils de quartier c'est la nouvelle liaison piétonne entre la rue Tramassac et la montée Saint Barthélémy afin d'offrir à tous un parcours plus visible, dans un paysage arboré.

M. ARTIGNY se réjouit d'entendre que la nature fait partie du patrimoine lyonnais

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme le Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme le Maire clôt la séance à 21h10.**